

4) Pôle Ressources – Direction des Ressources Humaines – Service Qualité de vie professionnelle :  
Prévention de la consommation d'alcool et de drogue (avis) ;

Nous avons pris le temps, peut-être trop car nous vous avons envoyé le fruit de notre travail le jour même de votre réunion de préparation de cette instance, mais nous pouvons estimer que ce travail n'a pas été vain car une majorité de nos demandes de modifications, de rajout et questionnement ont été pris en compte.

Pourtant, nous restons sur la désagréable sensation qu'il manque le volet prévention. Nous l'avons évoqué lors du point relatif au bilan des formations 2023 dans notre conclusion en évoquant le catalogue 2025. En effet, nous n'y avons pas trouvé de formation sur les dangers des addictions, les moyens d'arrêter de fumer par exemple, de se libérer de l'emprise de l'alcool, comme cela était au catalogue il y a quelques années en arrière, et c'est bien dommage.

Vous avez souhaité maintenir la formule du retour à domicile en taxi. **Y a-t-il quelque chose de prévu afin de vérifier qu'il y aura un membre de la famille pour accueillir l'agent à son domicile ?**

Vous n'avez pas répondu à la question sur la durée de conservation des rapports, que ce soit dans le dossier de l'agent, dans le service, à la DRH, au service santé au travail, etc...

En cette fin d'année, même si le résultat du benchmark que nous avons effectué auprès de quelques collectivités nous montre que la formation et la prévention sont beaucoup plus présentes dans d'autres collectivités, nous avons envie de vous faire confiance pour la mise en œuvre des formations, café, colloques, conférences sur ce sujet dès le début de l'année 2025 et plus particulièrement en direction des encadrant (formation sur les outils) en priorité.

En conclusion, nous reprendrons la déclaration lue lors de la réunion de la F3SCT qui s'est déroulée juste avant notre instance sous ces termes Si ce nouveau règlement donne un cadrage de la procédure, nous déplorons que le volet prévention ne soit pas complété par un plan de formations 2025 en concordance. Aucun atelier de prévention des addictions n'est proposé ni dans l'axe 1 : "partager et relayer une culture managériale commune ni dans l'axe 3 : "Favoriser et préserver la santé, la sécurité et le bien-être au travail".

Nous avons noté qu'un travail de concertation sera réalisé courant 2025 entre le service Formation et le SQVP afin de proposer des formations liées à la prévention des addictions, nous espérons que les tests prévus dans les services cibles aboutiront à l'enrichissement du prochain catalogue afin que les agents et les encadrants puissent réellement s'approprier la prévention.

Nous voterons donc favorablement sur ce dossier.